

La Charte du Bon Visiteur









Côté Mer



- 1.** Protéger les écosystèmes remarquables et les espèces particulièrement vulnérables. Inciter autour de vous à en faire de même.
- 2.** Conserver et renforcer la biodiversité méditerranéenne.
- 3.** Ne pas porter atteinte au patrimoine : arracher, emporter, introduire des espèces, faire trop de bruit, nourrir la faune marine.
- 4.** Améliorer la qualité des eaux par la réduction des pollutions: Ne pas jeter de déchet dans l'eau...
- 5.** Adopter une démarche éco-citoyenne en ramassant et jetant les déchets abandonnés par d'autres.
- 6.** Respecter la réglementation et l'environnement de la réserve marine: la pêche est strictement interdite dans la zone, ne pas plonger avec bouteille, il est interdit de mouiller et il est important de respecter les zones de mouillages à l'extérieur de la réserve (attention aux herbiers de posidonie qui permettent d'oxygéner l'eau, servent de lieu de ponte, de nourriture et de protection des plages).
- 7.** Certaines espèces sont protégées sur nos côtes: Le mérrou, la grande nacre, la grande cigale, la datte de mer, les tortues marines, les dauphins, etc...
- 8.** La pêche d'oursins n'est autorisée que du 1^{er} novembre au 15 avril et limitée à 4 douzaines par personnes et par jours. A bord d'un bateau, la pêche est limitée à 4 douzaines par personnes embarquées et par jour avec un maximum de 10 douzaines.
- 9.** La pratique du jet ski est interdite sur la commune.



1. Protéger les écosystèmes remarquables, les espèces particulièrement vulnérables et le patrimoine paysager dans sa spécificité méditerranéenne.
2. Conserver et renforcer la biodiversité méditerranéenne.
3. Ne pas porter atteinte au patrimoine : arracher, cueillir, emporter, introduire des espèces animales et végétales, faire trop de bruit.
4. Respecter les conditions d'accès aux massifs forestiers:
0811201313 - www.bouches-du-rhone.gouv.fr - my provence balade
5. Ne pas fumer ni allumer de feu en dehors des zones habitées et selon les zones autorisées.
6. Ne pas jeter de déchets en dehors des poubelles prévues à cet effet.
7. Adopter une démarche éco-citoyenne en ramassant et jetant les déchets abandonnés par d'autres.
8. Ne pas camper en dehors des sites autorisés pour préserver la beauté et tranquillité des sites.
9. Respecter la réglementation en vigueur pour la circulation des véhicules motorisés.
10. Ne pas chasser en dehors des périodes autorisées.
11. Préserver le caractère des lieux, notamment leur tranquillité pour la faune, mais également le ressourcement des habitants, des usagers et des visiteurs.

Temps de dégradation:  2 ans  6 ans  200 ans
 400 ans  100 - 1000 ans  4000 ans



11-13 Route Bleue 13620 Carry-le-Rouet
 ☎ +33 (0)4 42 13 20 36 📠 +33 (0)4 42 44 52 03
 Coordonnées GPS : 43.330808, 5.153748
ot.carrylerouet@visitprovence.com / www.otcarrylerouet.fr

Horaires d'ouverture :



En saison (de juin à septembre) :

Lundi au samedi: 9h30-12h30 / 14h-18h
 Dimanches et jours fériés : 9h30-12h30

Hors saison :

Mardi au samedi : 10h-12h / 14h-17h
 Dimanches de grandes manifestations :
 9h30-12h30

Horario de apertura :



Temporada (De junio a septiembre)

Lunes a sábado: 9h30-12h30 / 14h-18h
 Domingo y días festivos : 9h30-12h30

Fuera de temporada :

Martes a sábado : 10h-12h / 14h-17h
 Domingo en las grandes
 manifestaciones: 9h30-12h30

Opening time :



High season (June to September) :

Monday to Saturday : 9.30am-12.30pm
 2pm - 6pm
 Sunday and public holidays : 9.30am -
 12.30pm

Low season : Tuesdays to Saturday: 10
 am - 12pm / 2 pm - 5 pm
 Sunday of big
 events: 9.30 am - 12.30 pm

Öffnungszeiten :



(Von Juni bis September):

Von Montag bis Samstag: 9.30 - 12.30 /
 14.00 - 18.00 Uhr. Sonn- und Feiertags :
 9.30-12.30 Uhr.

Außerhalb der Saison :

Von Dienstag bis Samstag: 10.00 - 12.00 /
 14.00 - 17.00 Uhr. Sonntags Großer Ve-
 ranstaltungen: 9.30 -12.30